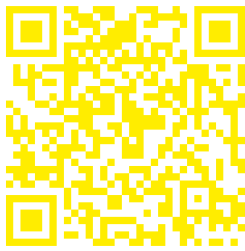


VOUS CONSTATEZ UNE DÉRIVE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS ALERTER !



3 mai 2026

# ATTRACTIVITÉ ORANO RECYCLAGE LA HAGUE : LES SALARIÉS ATTENDENT DU CONCRET !

En l'absence d'écoute et de négociations, SUD dépose un préavis de grève du 7 mai 20H22 au 11 mai 20H56 pour améliorer l'attractivité au bénéfice de tous les salariés (préavis au verso).

Le mois du dialogue social se résume trop souvent à des postures d'apparat. Nos courriers et interventions en instance peinent à produire des effets concrets.

Le dialogue social doit être centré sur les enjeux du site. Les salariés attendent des réponses, des décisions et des avancées. Les seules négociations actuelles portent sur les élections de mars 2027 à La Hague. Est-ce vraiment la priorité ?

SUD constate :

- Des effectifs insuffisants dans de nombreux services, avec une pression accrue, alors que des réductions d'effectifs sont encore prévues (pôle U, STE3, pôle vitrification...),
- Des CDD présents depuis 3 ou 4 ans non priorisés, au détriment de la montée en compétences,
- Des retenues sur salaire ou des congés imposés à des salariés n'ayant pas pu accéder normalement à leur poste de travail indépendamment de leur volonté, nécessitant une régularisation,
- Un manque de confiance via le badgeage, alors que d'autres entités du groupe en sont exclues,
- Un accord CONVERGENCE en décalage avec IMPULSION 2030 à l'approche d'échéances majeures. SUD porte des propositions concrètes (voir verso),
- Des forfaits incommodes qui ne reflètent plus la réalité du terrain, avec des contraintes accrues,
- Une absence d'équité sur les jours DG3 pour les salariés en 5x8, alors même que des écarts de traitement existent déjà à pénibilité identique (forfaits de 751 € à 820 €),
- Des forfaits de poste revus à la baisse pour les nouveaux arrivants en 2x8, 3x8 et 9x8, avec la suppression de la prime demi-ripage et du complément salaire posté pour l'ensemble des régimes, accentuant la perte d'attractivité.

**Résultat :** une attractivité insuffisante, au regard de nos enjeux et nos projets, que tous les salariés subissent au quotidien, quel que soit leur régime de travail.

Ce préavis ne remplace aucun autre mouvement. Il les complète.

Quel que soit votre régime de travail ou votre service, faire grève sur ce préavis, c'est défendre vos conditions de travail.

L'attractivité du site est l'affaire de tous. On ne la construira pas en usant les salariés.

À la Direction désormais d'ouvrir sans délai un dialogue social centré sur les enjeux du site et des négociations concrètes.

## L'ATTRACTIVITÉ SELON ORANO



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)



La Hague, le 30 avril 2026,

**Madame Stéphanie GAIFFE**  
Directeur Orano Recyclage La Hague

**Monsieur Pierre LENGANEY**  
Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage

**Madame Elodie LEBORGNE**  
Directrice des Ressources Humaines Orano Recyclage La Hague

**Objet : dépôt d'un préavis de grève**

Mesdames, Monsieur,

**Nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève dont les modalités sont décrites ci-dessous :**

**Lieu :** Etablissement Orano Recyclage La Hague.

**Dates :** Du jeudi 7 mai 2026 à 20H22 au lundi 11 mai 2026 à 20H56.

**Motif : Amélioration de l'attractivité de l'établissement Orano Recyclage La Hague, dans un contexte de difficultés de recrutement, de fidélisation et de reconnaissance des compétences, les revendications ci-dessous visent à rétablir des conditions de travail, de rémunération et d'organisation en cohérence avec les enjeux de notre site.**

Le syndicat SUD Orano Recyclage La Hague revendique :

- **Effectifs / compétences : mise au nominal des effectifs, embauche en CDI de tous les CDD**, dont certains sont présents depuis 3 ans et plus, arrêt des suppressions de postes,
- **CONVERGENCE** : ouverture d'une négociation sur un avenant n°4 aligné sur IMPULSION 2030 pour une application dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, intégrant :
  - ✓ La mise en place d'une phase transitoire d'un an, **avec un plancher mensuel de 75 € au titre des primes polyvalence/expertise pour les salariés déjà présents lors de la mutualisation**, lorsque le calcul leur est défavorable, afin d'éviter toute perte brutale de rémunération et de permettre un accès progressif au dispositif,
  - ✓ **L'intégration des salariés en régime 2x8 aux primes polyvalence/expertise**,
  - ✓ **La reconnaissance de la montée en compétences des RE et des superviseurs après intégration de leur prime**, avec mise en place d'un complément de salaire et révision des plafonds,
  - ✓ **La clarification des règles d'arrondis et des AE prises en compte**,
  - ✓ **Le passage à un recalcul trimestriel des primes** afin de coller à la réalité des compétences.
- **Temps de travail** : restitution par l'employeur des heures retenues de manière injustifiée lors des difficultés d'accès au site, subies par les salariés,
- **Badgeage** : arrêt du badgeage pour l'ensemble des salariés hors personnel en **Horaire Variable**, afin de rétablir la confiance envers les salariés d'Orano Recyclage, seuls à badger au sein de l'établissement,
- **Forfaits Incommodités** : revalorisation des forfaits incommodités en lien avec la réalité du terrain,
- **Jours DG3** : attribution des 3 congés DG3 à l'ensemble des salariés 5x8 après 5 ans dans le régime pour rétablir l'équité.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Arnaud LEMAITRE**, Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage

Copie : DDETS - unité départementale de la Manche - Cherbourg-en-Cotentin

Reçu le 30 avril 2026